

VISITES D'ÉTUDES DU REFJ 2021

PRÉSENTATION, CALENDRIERS ET CONDITIONS REQUISES

1. VISITES D'ÉTUDE VIRTUELLES AVEC LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME (CEDH)

Présentation

Les visites d'étude virtuelles sont organisées avec la Cour Européenne des Droits de l'Homme. L'objectif de ces visites est de permettre aux participants d'avoir une meilleure connaissance de la CEDH, de son fonctionnement et de sa jurisprudence.

Deux sessions de deux demi-journées seront consacrées à :

- La présentation de la Convention européenne des Droits de l'Homme, ses procédures, le fonctionnement du greffe et le traitement des requêtes ;
- La présentation du Programme HELP du Conseil de l'Europe.

Conditions

Pour participer aux visites d'étude, vous devez être :

- Juge, procureur ou formateur judiciaire

Calendrier

Cinq visites d'étude virtuelles sont organisées en 2021 avec la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH), parmi lesquelles deux au deuxième semestre :

Période	Lieu	Durée	Langue de travail	Nombre de places disponibles
19 – 20 octobre	En ligne	2 demi-journées	Anglais	35
23 – 24 novembre	En ligne	2 demi-journées	Anglais	35

Prise en charge financière

Les visites d'étude virtuelles ne sont pas soumises aux conditions financières du REFJ et aucun remboursement de frais ne sera donc effectué.

Date limite de candidature

La date limite de candidature est fixée au **vendredi 25 juin 2021, 18h (heure de Bruxelles)**.

2. VISITES D'ÉTUDE VIRTUELLES AVEC LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE (CJUE)

Présentation

Les visites d'étude virtuelles sont organisées avec la Cour de Justice de l'Union Européenne. Le but des visites d'étude est de permettre aux participants d'avoir une meilleure connaissance des pouvoirs, organisation et fonctionnement de la Cour. Le programme des visites comprendra notamment :

- Des présentations sur les compétences, les procédures et la jurisprudence de la Cour
- Une étude de cas sur une affaire récente devant la Cour de Justice

Conditions

Pour participer aux visites d'étude, vous devez être :

- Juge, procureur ou formateur judiciaire

Calendrier

Cinq visites virtuelles sont organisées en 2021 avec la CJUE, parmi lesquelles trois au deuxième semestre :

Période	Lieu	Durée	Langue de travail	Nombre de places disponibles
13 – 14 septembre	En ligne	2 demi-journées	Anglais	40
11 – 12 octobre	En ligne	2 demi-journées	Français	40
8 – 9 novembre	En ligne	2 demi-journées	Anglais	40

Prise en charge financière

Les visites d'étude virtuelles ne sont pas soumises aux conditions financières du REFJ et aucun remboursement de frais ne sera donc effectué.

Date limite de candidature

La date limite de candidature est fixée au **vendredi 25 juin 2021, 18h (heure de Bruxelles)**.

3. VISITE D'ÉTUDE AVEC LES INSTITUTIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

Présentation

La visite d'étude aura lieu à la Commission Européenne, au Conseil de l'Union européenne, au Parlement Européen, au siège du Contrôleur Européen de la Protection des Données (CEPD) et à l'Office Européen de Lutte Antifraude (OLAF). L'objectif de cette visite est de permettre aux participants d'appréhender le processus législatif européen ainsi que le fonctionnement et les procédures des institutions hôtes. Le rôle du CEPD et d'OLAF sera également expliqué.

Le format de la visite en présentiel ou en ligne reste à déterminer. Le programme est élaboré en partenariat avec les institutions d'accueil pour s'adapter au format choisi permettant ainsi aux participants d'interagir et discuter avec le personnel des institutions de l'Union européenne.

Conditions

Pour participer aux visites d'étude, vous devez être :

- Juge, procureur ou formateur judiciaire

Calendrier

Deux visites d'étude sont organisées en 2021 avec les institutions européennes, parmi lesquelles une au second semestre :

Période	Lieu	Durée	Langue de travail	Nombre de places disponibles
29 novembre – 1 décembre	Bruxelles ou en ligne (à confirmer)	3 jours	Anglais	30

Prise en charge financière

Le format de la visite d'étude sera confirmé lors de l'envoi de l'invitation aux candidats sélectionnés.

- Visite d'étude en ligne : Les visites d'étude en ligne ne sont pas soumises aux conditions financières du REFJ et aucun remboursement de frais ne sera donc effectué.
- Visite d'étude à Bruxelles : le Réseau octroie une indemnité journalière de 180 € par jour pour couvrir les dépenses du participant pendant toute la durée de la visite d'étude. Les frais de transport sont remboursés à concurrence de maximum de 400 € sous réserve de la réception des originaux des justificatifs de transport par le Réseau. Les participants nationaux seront remboursés aux frais réels. Pour plus d'informations, veuillez consulter les conditions financières.

Date limite de candidature

La date limite de candidature est fixée au **vendredi 25 juin 2021, 18h (heure de Bruxelles)**.

4. VISITE D'ÉTUDE VIRTUELLE AVEC L'AGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE (FRA)

Présentation

La visite d'étude virtuelle sera organisée avec l'Agence des Droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) à Vienne, Autriche. Elle sera complétée par une visite virtuelle à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC). L'objectif de cette visite d'étude est de donner aux participants un aperçu du rôle des institutions visitées dans le contexte judiciaire. Les sujets abordés comprendront la Charte des droits fondamentaux de l'UE, les travaux de la FRA dans le domaine de la non-discrimination et des droits LGTB, de l'accès à la justice, des questions d'asile et d'immigration, des crimes de haine, des droits des enfants et de la protection des données.

Conditions

Pour participer à la visite avec l'Agence des Droits Fondamentaux de l'Union européenne, vous devez être :

- Juge, procureur ou formateur judiciaire

Calendrier

Deux visites sont organisées avec la FRA en 2021, parmi lesquelles une au deuxième semestre :

Période	Lieu	Durée	Langue de travail	Nombre de places disponibles
4 – 5 octobre (à confirmer)	En ligne	1.5 jours	Anglais	40

Prise en charge financière

Les visites d'étude virtuelles ne sont pas soumises aux conditions financières du REFJ et aucun remboursement de frais ne sera donc effectué.

Date limite de candidature

La date limite de candidature est fixée au **vendredi 25 juin 2021, 18h (heure de Bruxelles)**.

5. VISITE D'ÉTUDE A LA CONFÉRENCE DE LA HAYE DE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ (HCCH)

Présentation

Cette visite a pour objectif de donner aux juges de la famille des Etats membres de l'UE un aperçu sur les principaux instruments de la Conférence de La Haye de droit international privé (Conventions, Protocoles et Principes) dans le domaine du droit international de la famille. La visite couvrira les Conventions sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants, sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, sur la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants, sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille ainsi que le Protocole sur la loi applicable aux obligations alimentaires. La visite comprendra également une mise en perspective avec le droit de l'UE et un aperçu des relations entre le système Conventionnel de la Haye et le système du droit de l'UE.

Le format de la visite en présentiel ou en ligne reste à déterminer.

Conditions

Pour participer à la visite à la Conférence de La Haye de droit international privé, vous devez être :

- Juge de la famille/aux affaires familiales ou procureur en charge d'affaires familiales

Calendrier

Une visite sera organisée à la Conférence de La Haye de droit international privé en 2021 :

Période	Lieu	Durée	Langue de travail	Nombre de places disponibles
23 – 24 septembre	La Haye ou en ligne	2 jours	Anglais	25 places

Prise en charge financière

Le format de la visite d'étude sera confirmé lors de l'envoi de l'invitation aux candidats sélectionnés.

- Visite en ligne : Les visites d'étude virtuelles ne sont pas soumises aux conditions financières du REFJ et aucun remboursement de frais ne sera donc effectué.
- Visite à La Haye : le Réseau octroie une indemnité journalière de 200 € par jour pour couvrir les dépenses du participant pendant toute la durée de la visite d'étude. Les frais de transport sont remboursés à concurrence de maximum de 400 € sous réserve de la réception des originaux des justificatifs de transport par le Réseau. Les participants nationaux seront remboursés aux frais réels. Pour plus d'informations, veuillez consulter les conditions financières.

Date limite de candidature

La date limite de candidature est fixée au **vendredi 25 juin 2021, 18h (heure de Bruxelles)**.

6. VISITE D'ÉTUDE VIRTUELLE À EUROJUST

Présentation

L'objectif de cette visite d'étude est d'informer les participants sur le rôle d'Eurojust, son organisation ainsi que d'améliorer leur compréhension des pouvoirs donnés aux Membres Nationaux d'Eurojust et des instruments mis à leur disposition pour accomplir leurs tâches.

Conditions

Pour participer à la visite d'étude avec EUROJUST, vous devez être :

- Procureur ou juge d'instruction

Calendrier

Une visite sera organisée à Eurojust en 2021 :

Période	Lieu	Durée	Langue de travail	Nombre de places disponibles
24 novembre	En ligne	1 jour	Anglais	28 places

Prise en charge financière

Les visites d'étude virtuelles ne sont pas soumises aux conditions financières du REFJ et aucun remboursement de frais ne sera donc effectué.

Date limite de candidature

La date limite de candidature est fixée au **vendredi 25 juin 2021, 18h (heure de Bruxelles)**.